

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 189

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la dette de la SNCF.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que l'ouverture à la concurrence du ferroviaire rentre en application dans les toutes prochaines années, la SNCF doit se préparer. Reste en suspens, la question de sa dette colossale. Curieusement, le présent projet se garde bien d'aborder clairement le sujet. Or il est crucial. Afin d'avoir l'ensemble des informations et dans un souci de transparence, il est important que le Parlement soit associé et que la lumière soit faite sur cette dette et ses perspectives.